



Certificat de concubinage pour personne pas encore divorcée, mais

Par **coquil**, le **09/06/2008** à **18:34**

je souhaiterai une mutation pour rapprochement de conjoint. Mon ami n'est pas encore divorcé, mais séparé de son ex épouse depuis 1 an. pour appuyer ma demande de mutation, un certificat de concubinage m'est demandé. Mon ami et moi pouvons nous en obtenir un, sachant qu'il est encore marié et que nous ne vivons pas encore ensemble (pour des raisons d'éloignement professionnel).

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **19:07**

bonsoir, il faudrait mieux attendre avant d'établir un certificat de concubinage, en effet jusqu'à ce que le divorce soit prononcé votre conjoint demeure encore marié même si il est séparé de son épouse, cordialement